

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2022-17

OBJET : Commune – Prestations complémentaires Office 365 proposées par AIS - Expertise et accompagnement au changement

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

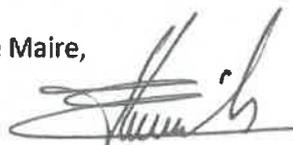
DECIDE

Article 1 : décide de régler la somme de 3930. 00 € TTC (soit 3275.00 € HT) pour les prestations complémentaires Office 365 réalisées par AIS en mairie, pour la migration de 3 derniers postes restants.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 12 octobre 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

19 OCT. 2022

Publié le

19 OCT. 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

